\_\_\_\_

L'an deux mille dix-huit et le vingt-huit février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FABREZAN, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances en Mairie de Fabrezan, sous la présidence de Madame Isabelle GÉA, Maire.

<u>Présents</u>: MM GÉA Isabelle, BALLESTER Martine, BLANQUER André, BARO Claudie, BOUAMRIOU Fabien, JAUNEAU Michelle, PLOQUIN Nadine, SOLER Brigitte, RAUX Laurent, BERROCAL Frédéric, SUDRE Danielle, CARILLO Alain.

<u>Absent excusé</u>: VAREILLES Fabrice qui a donné procuration à BALLESTER Martine et LABEIRIE Michel qui a donné procuration à BERROCAL Frédéric.

Mme Martine BALLESTER a été nommée secrétaire de séance

Après lecture du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal adopté à l'unanimité, Madame la Présidente propose l'ordre du jour suivant :

#### **VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS**

A douze voix pour et deux abstentions et Mrs BERROCAL et LABEIRIE, le conseil municipal a voté les résultats 2017 suivants :

- Budget général : Excédent de fonctionnement + 112 554.69€

• Excédent d'investissement + 160 852.14€

- <u>Budget eau et assainissement</u> : Excédent de fonctionnement + 10 085,35€

Excédent d'investissement + 55 351,94€

### AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 : BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, à douze voix pour et deux abstentions et Mrs BERROCAL et LABEIRIE :

Décide d'affecter le résultat de gestion comme suit :

Virement à la section d'investissement c/1068 : + 50 000€

Report à nouveau créditeur c/002 : + 62 554.69 Report à nouveau créditeur c/001 : + 160 852.14

## <u>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 : BUDGET ANNEXE « EAU ET ASSAINISSEMENT »</u>

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017; à douze voix pour et deux abstentions et Mrs BERROCAL et LABEIRIE

Décide d'affecter le résultat de gestion comme suit :

Report à nouveau solde créditeur c/002 : + 10 085,35

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2017, Considérant que les opérations comptables ont été régulièrement justifiées,

#### Le Conseil Municipal, à douze voix pour et deux abstentions et Mrs BERROCAL et LABEIRIE :

- Déclare que le compte de gestion du Budget Général dressé pour l'exercice 2017 par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part

# <u>Approbation du Compte de Gestion 2017 du Budget annexe « Eau et Assainissement »</u> dressé par le Trésorier Municipal

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2017, Considérant que les opérations comptables ont été régulièrement justifiées,

#### Le Conseil Municipal à douze voix pour et deux abstentions et Mrs BERROCAL et LABEIRIE:

- Déclare que le compte de gestion du Budget annexe « Eau et Assainissement » dressé pour l'exercice 2017 par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part

# <u>DEMANDE DE FINANCEMENT A MOYEN TERME AUPRES DU CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC :</u>

Madame le Maire expose au Conseil qu'il serait nécessaire de réaliser un emprunt à MOYEN TERME d'un montant de cent trente mille €uros destiné à financer les travaux de sécurisation des entrées de village d'un coût total de deux cent vingt-deux mille cinq cent €uros.

Après étude, le Conseil

DECIDE à l'unanimité de contracter cet emprunt auprès du CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC, aux conditions énoncées ci-dessus.

#### **CONVENTION « CONSEIL ET ASSISTANCE AU RECRUTEMENT CDG 11 »**

Le Maire propose à l'assemblée :

De signer la convention proposée par le CDG 11 dans le cadre du recrutement d'un adjoint administratif prévu pour le 1<sup>er</sup> Avril 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

#### DECIDE à l'unanimité :

- d'autoriser Madame Le Maire, à signer la convention « Mission de Conseil et Assistance au recrutement» avec le CDG11 pour le recrutement désigné ci-dessus.

# CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CABINET MEDICAL MUNICIPAL A UNE PSYCHOMOTRICIENNE

Madame le Maire propose à l'assemblée la mise à disposition d'une salle de consultation du cabinet médical municipal à une psychomotricienne.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE son accord pour mettre une salle de consultation du cabinet médical municipal à disposition d'une psychomotricienne.

Le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3-1, de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée et pour tous les cadres d'emplois.

DECIDE que la rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera sur la base du 1er échelon du premier grade du cadre d'emplois des fonctionnaires remplacés.

# Convention de mise à disposition d'un service d'instruction des autorisations d'urbanisme avec la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois

**VU** la délibération de la CCRLCM du 26 janvier 2018 reconduisant le dispositif de mutualisation d'un service urbanisme pour la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;

**Considérant** que les services de l'Etat n'assurent plus l'étude technique des demandes d'autorisation d'urbanisme pour la commune de Fabrezan ;

**Considérant** la proposition de la CCRLCM concernant le renouvellement de l'organisation mise en œuvre au niveau intercommunal pour répondre aux besoins des communes dans ce domaine ;

Considérant que les communes souhaitant bénéficier de ce nouveau dispositif d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, via la mise à disposition onéreuse du service instructeur mutualisé, devront délibérer afin de valider la convention avec la CCRLCM fixant le champ d'intervention de la mission confiée, le coût d'instruction des actes et les responsabilités respectives des parties ;

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé, Après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le modèle de convention de mise à disposition d'un service d'instruction des autorisations d'urbanisme avec la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois, telle que jointe en annexe.

### **QUESTIONS DIVERSES:**

#### 1°) Résultat de consultation pour maîtrise d'œuvre :

Mme le Maire informe l'assemblée que suite à la consultation réalisée par l'ATD pour la maîrise d'œuvre de la sécurisation des entrées de village (traverse de Villerouge et croisement de Fontcouverte), le bureau d'études INDIS a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse. Sa proposition est retenue pour un montant de 9179.08€ TTC, soit 5.99% du montant prévisionnel des travaux.

#### 2°) Révision du PLU

Mme le Maire expose qu'elle reçoit de nouveau des plaintes des riverains de la salle des fêtes. Elle rappelle qu'une demande de subvention a été déposée pour réaliser un affaiblissement acoustique de la salle mais que les travaux ne seront réalisés qu'à condition d'obtenir des subventions.

Elle propose également d'étudier la possibilité de réserver un emplacement dans le futur PLU pour construire une salle excentrée du village.

#### 4°) Bilan des interventions du policier intercommunal :

Après avoir remis un exemplaire du bilan des interventions réalisées par le policier intercommunal sur la commune de Fabrezan en 2018, plusieurs conseillers font remarquer qu'il n'était pas nécessaire de lui fournir une arme.

Mme le Maire répond que l'ensemble des Maires concernés ont été favorables à la demande de port d'arme du policier.

#### 5°) Ancienne épicerie « l'Abeille » :

Mme le Maire rappelle à l'assemblée l'acquisition de cet immeuble situé en face de l'église dans le but de le démolir et de réaliser un parvis. Après réflexion, elle propose à l'assemblée de le conserver afin d'y réaliser une salle d'exposition. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité à la conservation de ce bâtiment. Ce sujet sera abordé en commission urbanisme.

### 6°) Compteurs LINKY

Mr BERROCAL soulève le questionnement et les inquiétudes d'une partie de la population concernant les compteurs LINKY qui seront prochainement installés dans toutes les communes et demande au conseil municipal de se positionner.

Mme le Maire donne la position du Président du SYADEN, à savoir : « que la commune n'a pas le droit de délibérer pour s'opposer à la pose des compteurs Linky. C'est une loi transposée d'une directive européenne. »

Une discussion s'engage à ce sujet et Mme le Maire propose dans un premier temps d'informer la population de la possibilité <u>d'accepter ou pas</u> la pose de ce compteur LINKY.

Dans un second temps, cette question sera débattue en commission municipale et représentée au prochain conseil municipal.

### 7°) Ecoulement des eaux pluviales du plateau de la Serre

Mr BERROCAL fait remarquer son inquiétude suite aux travaux réalisés pour évacuer les eaux pluviales du plateau de la Serre, le bassin de rétention du lotissement de l'Horte n'étant pas prévu pour récupérer une telle quantité d'eau en cas de fortes pluies. Mme le Maire répond que les canalisations posées sont suffisamment importantes pour canaliser les eaux pluviales et qu'elle a dû répondre à une attente de la population qui subissait des dégâts importants à chaque pluie depuis plusieurs années. Le travail a été réalisé en régie sur avis du technicien de la CCRLCM et tenant compte d'une étude réalisée en 2011 par Azur Environnement.

#### 8°) Présence Verte

- 9°) Mme BARO expose également qu'une exposition itinérante sur les espèces protégés peut être présentée à Fabrezan sur demande de la Mairie.
  - L'opération « Brioches » aura lieu cette année entre le 19 et le 25 Mars.
- 10°) Mme BALLESTER informe l'assemblée que la commission des associations se réunira prochainement pour étudier les demandes de subventions.
- 11°) Mr BOUAMRIOU rend compte que le Conseil Municipal des Jeunes s'est réuni le 16 Février en présence des élus de la commune.
- Il informe également que la cuisine centrale de Lézignan-Corbières va être agrandie et réaménagée. Un appel d'offres va prochainement être lancé pour définir le prestataire en charge de réaliser les repas distribués aux collectivités.
- 12°) Mr BLANQUER expose le suivi des travaux en cours, notamment la sécurisation des entrées de village route de Lagrasse, une partie du revêtement sera réalisée par le département en Maire. Quant aux travaux de renouvellement d'eau potable au croisement de Fontcouverte, ils seront terminés mi-Mars.

### Intervention de l'association « le Donjon », représentée par Carole BLOCH et Florence BORIES :

L'association a remis aux conseillers municipaux une présentation des actions et projets pour la restauration de la Tour. Elle sollicite la Mairie pour choisir un architecte afin de réaliser une étude de faisabilité en complément de l'état de lieux réalisé par Mr Bernard COMBES. Le conseil municipal émet un avis favorable et lancera un appel d'offres auprès de trois architectes, mais auparavant la commission Patrimoine se réunira pour statuer sur la destination finale du Donjon.

#### Intervention de Mme Jacqueline ROUGER, porteur de projets de la Commission Extra-Municipale:

\_\_\_\_

L'an deux mille dix-huit et le vingt-huit février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FABREZAN, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances en Mairie de Fabrezan, sous la présidence de Madame Isabelle GÉA, Maire.

<u>Présents</u>: MM GÉA Isabelle, BALLESTER Martine, BLANQUER André, BARO Claudie, BOUAMRIOU Fabien, JAUNEAU Michelle, PLOQUIN Nadine, SOLER Brigitte, RAUX Laurent, BERROCAL Frédéric, SUDRE Danielle, CARILLO Alain.

<u>Absent excusé</u>: VAREILLES Fabrice qui a donné procuration à BALLESTER Martine et LABEIRIE Michel qui a donné procuration à BERROCAL Frédéric.

Mme Martine BALLESTER a été nommée secrétaire de séance

Après lecture du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal adopté à l'unanimité, Madame la Présidente propose l'ordre du jour suivant :

#### **VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS**

A douze voix pour et deux abstentions et Mrs BERROCAL et LABEIRIE, le conseil municipal a voté les résultats 2017 suivants :

- Budget général : Excédent de fonctionnement + 112 554.69€

• Excédent d'investissement + 160 852.14€

- <u>Budget eau et assainissement</u> : Excédent de fonctionnement + 10 085,35€

Excédent d'investissement + 55 351,94€

### AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 : BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, à douze voix pour et deux abstentions et Mrs BERROCAL et LABEIRIE :

Décide d'affecter le résultat de gestion comme suit :

Virement à la section d'investissement c/1068 : + 50 000€

Report à nouveau créditeur c/002 : + 62 554.69 Report à nouveau créditeur c/001 : + 160 852.14

## <u>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 : BUDGET ANNEXE « EAU ET ASSAINISSEMENT »</u>

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017; à douze voix pour et deux abstentions et Mrs BERROCAL et LABEIRIE

Décide d'affecter le résultat de gestion comme suit :

Report à nouveau solde créditeur c/002 : + 10 085,35

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2017, Considérant que les opérations comptables ont été régulièrement justifiées,

#### Le Conseil Municipal, à douze voix pour et deux abstentions et Mrs BERROCAL et LABEIRIE :

- Déclare que le compte de gestion du Budget Général dressé pour l'exercice 2017 par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part

# <u>Approbation du Compte de Gestion 2017 du Budget annexe « Eau et Assainissement »</u> dressé par le Trésorier Municipal

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2017, Considérant que les opérations comptables ont été régulièrement justifiées,

#### Le Conseil Municipal à douze voix pour et deux abstentions et Mrs BERROCAL et LABEIRIE:

- Déclare que le compte de gestion du Budget annexe « Eau et Assainissement » dressé pour l'exercice 2017 par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part

# <u>DEMANDE DE FINANCEMENT A MOYEN TERME AUPRES DU CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC :</u>

Madame le Maire expose au Conseil qu'il serait nécessaire de réaliser un emprunt à MOYEN TERME d'un montant de cent trente mille €uros destiné à financer les travaux de sécurisation des entrées de village d'un coût total de deux cent vingt-deux mille cinq cent €uros.

Après étude, le Conseil

DECIDE à l'unanimité de contracter cet emprunt auprès du CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC, aux conditions énoncées ci-dessus.

#### **CONVENTION « CONSEIL ET ASSISTANCE AU RECRUTEMENT CDG 11 »**

Le Maire propose à l'assemblée :

De signer la convention proposée par le CDG 11 dans le cadre du recrutement d'un adjoint administratif prévu pour le 1<sup>er</sup> Avril 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

#### DECIDE à l'unanimité :

- d'autoriser Madame Le Maire, à signer la convention « Mission de Conseil et Assistance au recrutement» avec le CDG11 pour le recrutement désigné ci-dessus.

# CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CABINET MEDICAL MUNICIPAL A UNE PSYCHOMOTRICIENNE

Madame le Maire propose à l'assemblée la mise à disposition d'une salle de consultation du cabinet médical municipal à une psychomotricienne.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE son accord pour mettre une salle de consultation du cabinet médical municipal à disposition d'une psychomotricienne.

Le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3-1, de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée et pour tous les cadres d'emplois.

DECIDE que la rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera sur la base du 1er échelon du premier grade du cadre d'emplois des fonctionnaires remplacés.

# Convention de mise à disposition d'un service d'instruction des autorisations d'urbanisme avec la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois

**VU** la délibération de la CCRLCM du 26 janvier 2018 reconduisant le dispositif de mutualisation d'un service urbanisme pour la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;

**Considérant** que les services de l'Etat n'assurent plus l'étude technique des demandes d'autorisation d'urbanisme pour la commune de Fabrezan ;

**Considérant** la proposition de la CCRLCM concernant le renouvellement de l'organisation mise en œuvre au niveau intercommunal pour répondre aux besoins des communes dans ce domaine ;

Considérant que les communes souhaitant bénéficier de ce nouveau dispositif d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, via la mise à disposition onéreuse du service instructeur mutualisé, devront délibérer afin de valider la convention avec la CCRLCM fixant le champ d'intervention de la mission confiée, le coût d'instruction des actes et les responsabilités respectives des parties ;

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé, Après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le modèle de convention de mise à disposition d'un service d'instruction des autorisations d'urbanisme avec la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois, telle que jointe en annexe.

### **QUESTIONS DIVERSES:**

#### 1°) Résultat de consultation pour maîtrise d'œuvre :

Mme le Maire informe l'assemblée que suite à la consultation réalisée par l'ATD pour la maîrise d'œuvre de la sécurisation des entrées de village (traverse de Villerouge et croisement de Fontcouverte), le bureau d'études INDIS a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse. Sa proposition est retenue pour un montant de 9179.08€ TTC, soit 5.99% du montant prévisionnel des travaux.

#### 2°) Révision du PLU

Mme le Maire expose qu'elle reçoit de nouveau des plaintes des riverains de la salle des fêtes. Elle rappelle qu'une demande de subvention a été déposée pour réaliser un affaiblissement acoustique de la salle mais que les travaux ne seront réalisés qu'à condition d'obtenir des subventions.

Elle propose également d'étudier la possibilité de réserver un emplacement dans le futur PLU pour construire une salle excentrée du village.

#### 4°) Bilan des interventions du policier intercommunal :

Après avoir remis un exemplaire du bilan des interventions réalisées par le policier intercommunal sur la commune de Fabrezan en 2018, plusieurs conseillers font remarquer qu'il n'était pas nécessaire de lui fournir une arme.

Mme le Maire répond que l'ensemble des Maires concernés ont été favorables à la demande de port d'arme du policier.

#### 5°) Ancienne épicerie « l'Abeille » :

Mme le Maire rappelle à l'assemblée l'acquisition de cet immeuble situé en face de l'église dans le but de le démolir et de réaliser un parvis. Après réflexion, elle propose à l'assemblée de le conserver afin d'y réaliser une salle d'exposition. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité à la conservation de ce bâtiment. Ce sujet sera abordé en commission urbanisme.

### 6°) Compteurs LINKY

Mr BERROCAL soulève le questionnement et les inquiétudes d'une partie de la population concernant les compteurs LINKY qui seront prochainement installés dans toutes les communes et demande au conseil municipal de se positionner.

Mme le Maire donne la position du Président du SYADEN, à savoir : « que la commune n'a pas le droit de délibérer pour s'opposer à la pose des compteurs Linky. C'est une loi transposée d'une directive européenne. »

Une discussion s'engage à ce sujet et Mme le Maire propose dans un premier temps d'informer la population de la possibilité <u>d'accepter ou pas</u> la pose de ce compteur LINKY.

Dans un second temps, cette question sera débattue en commission municipale et représentée au prochain conseil municipal.

### 7°) Ecoulement des eaux pluviales du plateau de la Serre

Mr BERROCAL fait remarquer son inquiétude suite aux travaux réalisés pour évacuer les eaux pluviales du plateau de la Serre, le bassin de rétention du lotissement de l'Horte n'étant pas prévu pour récupérer une telle quantité d'eau en cas de fortes pluies. Mme le Maire répond que les canalisations posées sont suffisamment importantes pour canaliser les eaux pluviales et qu'elle a dû répondre à une attente de la population qui subissait des dégâts importants à chaque pluie depuis plusieurs années. Le travail a été réalisé en régie sur avis du technicien de la CCRLCM et tenant compte d'une étude réalisée en 2011 par Azur Environnement.

#### 8°) Présence Verte

- 9°) Mme BARO expose également qu'une exposition itinérante sur les espèces protégés peut être présentée à Fabrezan sur demande de la Mairie.
  - L'opération « Brioches » aura lieu cette année entre le 19 et le 25 Mars.
- 10°) Mme BALLESTER informe l'assemblée que la commission des associations se réunira prochainement pour étudier les demandes de subventions.
- 11°) Mr BOUAMRIOU rend compte que le Conseil Municipal des Jeunes s'est réuni le 16 Février en présence des élus de la commune.
- Il informe également que la cuisine centrale de Lézignan-Corbières va être agrandie et réaménagée. Un appel d'offres va prochainement être lancé pour définir le prestataire en charge de réaliser les repas distribués aux collectivités.
- 12°) Mr BLANQUER expose le suivi des travaux en cours, notamment la sécurisation des entrées de village route de Lagrasse, une partie du revêtement sera réalisée par le département en Maire. Quant aux travaux de renouvellement d'eau potable au croisement de Fontcouverte, ils seront terminés mi-Mars.

### Intervention de l'association « le Donjon », représentée par Carole BLOCH et Florence BORIES :

L'association a remis aux conseillers municipaux une présentation des actions et projets pour la restauration de la Tour. Elle sollicite la Mairie pour choisir un architecte afin de réaliser une étude de faisabilité en complément de l'état de lieux réalisé par Mr Bernard COMBES. Le conseil municipal émet un avis favorable et lancera un appel d'offres auprès de trois architectes, mais auparavant la commission Patrimoine se réunira pour statuer sur la destination finale du Donjon.

#### Intervention de Mme Jacqueline ROUGER, porteur de projets de la Commission Extra-Municipale:

\_\_\_\_

L'an deux mille dix-huit et le vingt-huit février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FABREZAN, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances en Mairie de Fabrezan, sous la présidence de Madame Isabelle GÉA, Maire.

<u>Présents</u>: MM GÉA Isabelle, BALLESTER Martine, BLANQUER André, BARO Claudie, BOUAMRIOU Fabien, JAUNEAU Michelle, PLOQUIN Nadine, SOLER Brigitte, RAUX Laurent, BERROCAL Frédéric, SUDRE Danielle, CARILLO Alain.

<u>Absent excusé</u>: VAREILLES Fabrice qui a donné procuration à BALLESTER Martine et LABEIRIE Michel qui a donné procuration à BERROCAL Frédéric.

Mme Martine BALLESTER a été nommée secrétaire de séance

Après lecture du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal adopté à l'unanimité, Madame la Présidente propose l'ordre du jour suivant :

#### **VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS**

A douze voix pour et deux abstentions et Mrs BERROCAL et LABEIRIE, le conseil municipal a voté les résultats 2017 suivants :

- Budget général : Excédent de fonctionnement + 112 554.69€

• Excédent d'investissement + 160 852.14€

- <u>Budget eau et assainissement</u> : Excédent de fonctionnement + 10 085,35€

Excédent d'investissement + 55 351,94€

### AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 : BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, à douze voix pour et deux abstentions et Mrs BERROCAL et LABEIRIE :

Décide d'affecter le résultat de gestion comme suit :

Virement à la section d'investissement c/1068 : + 50 000€

Report à nouveau créditeur c/002 : + 62 554.69 Report à nouveau créditeur c/001 : + 160 852.14

## <u>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 : BUDGET ANNEXE « EAU ET ASSAINISSEMENT »</u>

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017; à douze voix pour et deux abstentions et Mrs BERROCAL et LABEIRIE

Décide d'affecter le résultat de gestion comme suit :

Report à nouveau solde créditeur c/002 : + 10 085,35

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2017, Considérant que les opérations comptables ont été régulièrement justifiées,

#### Le Conseil Municipal, à douze voix pour et deux abstentions et Mrs BERROCAL et LABEIRIE :

- Déclare que le compte de gestion du Budget Général dressé pour l'exercice 2017 par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part

# <u>Approbation du Compte de Gestion 2017 du Budget annexe « Eau et Assainissement »</u> dressé par le Trésorier Municipal

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2017, Considérant que les opérations comptables ont été régulièrement justifiées,

#### Le Conseil Municipal à douze voix pour et deux abstentions et Mrs BERROCAL et LABEIRIE:

- Déclare que le compte de gestion du Budget annexe « Eau et Assainissement » dressé pour l'exercice 2017 par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part

# <u>DEMANDE DE FINANCEMENT A MOYEN TERME AUPRES DU CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC :</u>

Madame le Maire expose au Conseil qu'il serait nécessaire de réaliser un emprunt à MOYEN TERME d'un montant de cent trente mille €uros destiné à financer les travaux de sécurisation des entrées de village d'un coût total de deux cent vingt-deux mille cinq cent €uros.

Après étude, le Conseil

DECIDE à l'unanimité de contracter cet emprunt auprès du CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC, aux conditions énoncées ci-dessus.

#### **CONVENTION « CONSEIL ET ASSISTANCE AU RECRUTEMENT CDG 11 »**

Le Maire propose à l'assemblée :

De signer la convention proposée par le CDG 11 dans le cadre du recrutement d'un adjoint administratif prévu pour le 1<sup>er</sup> Avril 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

#### DECIDE à l'unanimité :

- d'autoriser Madame Le Maire, à signer la convention « Mission de Conseil et Assistance au recrutement» avec le CDG11 pour le recrutement désigné ci-dessus.

# CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CABINET MEDICAL MUNICIPAL A UNE PSYCHOMOTRICIENNE

Madame le Maire propose à l'assemblée la mise à disposition d'une salle de consultation du cabinet médical municipal à une psychomotricienne.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE son accord pour mettre une salle de consultation du cabinet médical municipal à disposition d'une psychomotricienne.

Le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3-1, de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée et pour tous les cadres d'emplois.

DECIDE que la rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera sur la base du 1er échelon du premier grade du cadre d'emplois des fonctionnaires remplacés.

# Convention de mise à disposition d'un service d'instruction des autorisations d'urbanisme avec la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois

**VU** la délibération de la CCRLCM du 26 janvier 2018 reconduisant le dispositif de mutualisation d'un service urbanisme pour la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;

**Considérant** que les services de l'Etat n'assurent plus l'étude technique des demandes d'autorisation d'urbanisme pour la commune de Fabrezan ;

**Considérant** la proposition de la CCRLCM concernant le renouvellement de l'organisation mise en œuvre au niveau intercommunal pour répondre aux besoins des communes dans ce domaine ;

Considérant que les communes souhaitant bénéficier de ce nouveau dispositif d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, via la mise à disposition onéreuse du service instructeur mutualisé, devront délibérer afin de valider la convention avec la CCRLCM fixant le champ d'intervention de la mission confiée, le coût d'instruction des actes et les responsabilités respectives des parties ;

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé, Après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le modèle de convention de mise à disposition d'un service d'instruction des autorisations d'urbanisme avec la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois, telle que jointe en annexe.

### **QUESTIONS DIVERSES:**

#### 1°) Résultat de consultation pour maîtrise d'œuvre :

Mme le Maire informe l'assemblée que suite à la consultation réalisée par l'ATD pour la maîrise d'œuvre de la sécurisation des entrées de village (traverse de Villerouge et croisement de Fontcouverte), le bureau d'études INDIS a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse. Sa proposition est retenue pour un montant de 9179.08€ TTC, soit 5.99% du montant prévisionnel des travaux.

#### 2°) Révision du PLU

Mme le Maire expose qu'elle reçoit de nouveau des plaintes des riverains de la salle des fêtes. Elle rappelle qu'une demande de subvention a été déposée pour réaliser un affaiblissement acoustique de la salle mais que les travaux ne seront réalisés qu'à condition d'obtenir des subventions.

Elle propose également d'étudier la possibilité de réserver un emplacement dans le futur PLU pour construire une salle excentrée du village.

#### 4°) Bilan des interventions du policier intercommunal :

Après avoir remis un exemplaire du bilan des interventions réalisées par le policier intercommunal sur la commune de Fabrezan en 2018, plusieurs conseillers font remarquer qu'il n'était pas nécessaire de lui fournir une arme.

Mme le Maire répond que l'ensemble des Maires concernés ont été favorables à la demande de port d'arme du policier.

#### 5°) Ancienne épicerie « l'Abeille » :

Mme le Maire rappelle à l'assemblée l'acquisition de cet immeuble situé en face de l'église dans le but de le démolir et de réaliser un parvis. Après réflexion, elle propose à l'assemblée de le conserver afin d'y réaliser une salle d'exposition. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité à la conservation de ce bâtiment. Ce sujet sera abordé en commission urbanisme.

### 6°) Compteurs LINKY

Mr BERROCAL soulève le questionnement et les inquiétudes d'une partie de la population concernant les compteurs LINKY qui seront prochainement installés dans toutes les communes et demande au conseil municipal de se positionner.

Mme le Maire donne la position du Président du SYADEN, à savoir : « que la commune n'a pas le droit de délibérer pour s'opposer à la pose des compteurs Linky. C'est une loi transposée d'une directive européenne. »

Une discussion s'engage à ce sujet et Mme le Maire propose dans un premier temps d'informer la population de la possibilité <u>d'accepter ou pas</u> la pose de ce compteur LINKY.

Dans un second temps, cette question sera débattue en commission municipale et représentée au prochain conseil municipal.

### 7°) Ecoulement des eaux pluviales du plateau de la Serre

Mr BERROCAL fait remarquer son inquiétude suite aux travaux réalisés pour évacuer les eaux pluviales du plateau de la Serre, le bassin de rétention du lotissement de l'Horte n'étant pas prévu pour récupérer une telle quantité d'eau en cas de fortes pluies. Mme le Maire répond que les canalisations posées sont suffisamment importantes pour canaliser les eaux pluviales et qu'elle a dû répondre à une attente de la population qui subissait des dégâts importants à chaque pluie depuis plusieurs années. Le travail a été réalisé en régie sur avis du technicien de la CCRLCM et tenant compte d'une étude réalisée en 2011 par Azur Environnement.

#### 8°) Présence Verte

- 9°) Mme BARO expose également qu'une exposition itinérante sur les espèces protégés peut être présentée à Fabrezan sur demande de la Mairie.
  - L'opération « Brioches » aura lieu cette année entre le 19 et le 25 Mars.
- 10°) Mme BALLESTER informe l'assemblée que la commission des associations se réunira prochainement pour étudier les demandes de subventions.
- 11°) Mr BOUAMRIOU rend compte que le Conseil Municipal des Jeunes s'est réuni le 16 Février en présence des élus de la commune.
- Il informe également que la cuisine centrale de Lézignan-Corbières va être agrandie et réaménagée. Un appel d'offres va prochainement être lancé pour définir le prestataire en charge de réaliser les repas distribués aux collectivités.
- 12°) Mr BLANQUER expose le suivi des travaux en cours, notamment la sécurisation des entrées de village route de Lagrasse, une partie du revêtement sera réalisée par le département en Maire. Quant aux travaux de renouvellement d'eau potable au croisement de Fontcouverte, ils seront terminés mi-Mars.

### Intervention de l'association « le Donjon », représentée par Carole BLOCH et Florence BORIES :

L'association a remis aux conseillers municipaux une présentation des actions et projets pour la restauration de la Tour. Elle sollicite la Mairie pour choisir un architecte afin de réaliser une étude de faisabilité en complément de l'état de lieux réalisé par Mr Bernard COMBES. Le conseil municipal émet un avis favorable et lancera un appel d'offres auprès de trois architectes, mais auparavant la commission Patrimoine se réunira pour statuer sur la destination finale du Donjon.

#### Intervention de Mme Jacqueline ROUGER, porteur de projets de la Commission Extra-Municipale:

\_\_\_\_

L'an deux mille dix-huit et le vingt-huit février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FABREZAN, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances en Mairie de Fabrezan, sous la présidence de Madame Isabelle GÉA, Maire.

<u>Présents</u>: MM GÉA Isabelle, BALLESTER Martine, BLANQUER André, BARO Claudie, BOUAMRIOU Fabien, JAUNEAU Michelle, PLOQUIN Nadine, SOLER Brigitte, RAUX Laurent, BERROCAL Frédéric, SUDRE Danielle, CARILLO Alain.

<u>Absent excusé</u>: VAREILLES Fabrice qui a donné procuration à BALLESTER Martine et LABEIRIE Michel qui a donné procuration à BERROCAL Frédéric.

Mme Martine BALLESTER a été nommée secrétaire de séance

Après lecture du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal adopté à l'unanimité, Madame la Présidente propose l'ordre du jour suivant :

#### **VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS**

A douze voix pour et deux abstentions et Mrs BERROCAL et LABEIRIE, le conseil municipal a voté les résultats 2017 suivants :

- Budget général : Excédent de fonctionnement + 112 554.69€

• Excédent d'investissement + 160 852.14€

- <u>Budget eau et assainissement</u> : Excédent de fonctionnement + 10 085,35€

Excédent d'investissement + 55 351,94€

### AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 : BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, à douze voix pour et deux abstentions et Mrs BERROCAL et LABEIRIE :

Décide d'affecter le résultat de gestion comme suit :

Virement à la section d'investissement c/1068 : + 50 000€

Report à nouveau créditeur c/002 : + 62 554.69 Report à nouveau créditeur c/001 : + 160 852.14

## <u>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 : BUDGET ANNEXE « EAU ET ASSAINISSEMENT »</u>

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017; à douze voix pour et deux abstentions et Mrs BERROCAL et LABEIRIE

Décide d'affecter le résultat de gestion comme suit :

Report à nouveau solde créditeur c/002 : + 10 085,35

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2017, Considérant que les opérations comptables ont été régulièrement justifiées,

#### Le Conseil Municipal, à douze voix pour et deux abstentions et Mrs BERROCAL et LABEIRIE :

- Déclare que le compte de gestion du Budget Général dressé pour l'exercice 2017 par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part

# <u>Approbation du Compte de Gestion 2017 du Budget annexe « Eau et Assainissement »</u> dressé par le Trésorier Municipal

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2017, Considérant que les opérations comptables ont été régulièrement justifiées,

#### Le Conseil Municipal à douze voix pour et deux abstentions et Mrs BERROCAL et LABEIRIE:

- Déclare que le compte de gestion du Budget annexe « Eau et Assainissement » dressé pour l'exercice 2017 par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part

# <u>DEMANDE DE FINANCEMENT A MOYEN TERME AUPRES DU CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC :</u>

Madame le Maire expose au Conseil qu'il serait nécessaire de réaliser un emprunt à MOYEN TERME d'un montant de cent trente mille €uros destiné à financer les travaux de sécurisation des entrées de village d'un coût total de deux cent vingt-deux mille cinq cent €uros.

Après étude, le Conseil

DECIDE à l'unanimité de contracter cet emprunt auprès du CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC, aux conditions énoncées ci-dessus.

#### **CONVENTION « CONSEIL ET ASSISTANCE AU RECRUTEMENT CDG 11 »**

Le Maire propose à l'assemblée :

De signer la convention proposée par le CDG 11 dans le cadre du recrutement d'un adjoint administratif prévu pour le 1<sup>er</sup> Avril 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

#### DECIDE à l'unanimité :

- d'autoriser Madame Le Maire, à signer la convention « Mission de Conseil et Assistance au recrutement» avec le CDG11 pour le recrutement désigné ci-dessus.

# CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CABINET MEDICAL MUNICIPAL A UNE PSYCHOMOTRICIENNE

Madame le Maire propose à l'assemblée la mise à disposition d'une salle de consultation du cabinet médical municipal à une psychomotricienne.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE son accord pour mettre une salle de consultation du cabinet médical municipal à disposition d'une psychomotricienne.

Le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3-1, de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée et pour tous les cadres d'emplois.

DECIDE que la rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera sur la base du 1er échelon du premier grade du cadre d'emplois des fonctionnaires remplacés.

# Convention de mise à disposition d'un service d'instruction des autorisations d'urbanisme avec la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois

**VU** la délibération de la CCRLCM du 26 janvier 2018 reconduisant le dispositif de mutualisation d'un service urbanisme pour la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;

**Considérant** que les services de l'Etat n'assurent plus l'étude technique des demandes d'autorisation d'urbanisme pour la commune de Fabrezan ;

**Considérant** la proposition de la CCRLCM concernant le renouvellement de l'organisation mise en œuvre au niveau intercommunal pour répondre aux besoins des communes dans ce domaine ;

Considérant que les communes souhaitant bénéficier de ce nouveau dispositif d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, via la mise à disposition onéreuse du service instructeur mutualisé, devront délibérer afin de valider la convention avec la CCRLCM fixant le champ d'intervention de la mission confiée, le coût d'instruction des actes et les responsabilités respectives des parties ;

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé, Après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le modèle de convention de mise à disposition d'un service d'instruction des autorisations d'urbanisme avec la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois, telle que jointe en annexe.

### **QUESTIONS DIVERSES:**

#### 1°) Résultat de consultation pour maîtrise d'œuvre :

Mme le Maire informe l'assemblée que suite à la consultation réalisée par l'ATD pour la maîrise d'œuvre de la sécurisation des entrées de village (traverse de Villerouge et croisement de Fontcouverte), le bureau d'études INDIS a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse. Sa proposition est retenue pour un montant de 9179.08€ TTC, soit 5.99% du montant prévisionnel des travaux.

#### 2°) Révision du PLU

Mme le Maire expose qu'elle reçoit de nouveau des plaintes des riverains de la salle des fêtes. Elle rappelle qu'une demande de subvention a été déposée pour réaliser un affaiblissement acoustique de la salle mais que les travaux ne seront réalisés qu'à condition d'obtenir des subventions.

Elle propose également d'étudier la possibilité de réserver un emplacement dans le futur PLU pour construire une salle excentrée du village.

#### 4°) Bilan des interventions du policier intercommunal :

Après avoir remis un exemplaire du bilan des interventions réalisées par le policier intercommunal sur la commune de Fabrezan en 2018, plusieurs conseillers font remarquer qu'il n'était pas nécessaire de lui fournir une arme.

Mme le Maire répond que l'ensemble des Maires concernés ont été favorables à la demande de port d'arme du policier.

#### 5°) Ancienne épicerie « l'Abeille » :

Mme le Maire rappelle à l'assemblée l'acquisition de cet immeuble situé en face de l'église dans le but de le démolir et de réaliser un parvis. Après réflexion, elle propose à l'assemblée de le conserver afin d'y réaliser une salle d'exposition. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité à la conservation de ce bâtiment. Ce sujet sera abordé en commission urbanisme.

### 6°) Compteurs LINKY

Mr BERROCAL soulève le questionnement et les inquiétudes d'une partie de la population concernant les compteurs LINKY qui seront prochainement installés dans toutes les communes et demande au conseil municipal de se positionner.

Mme le Maire donne la position du Président du SYADEN, à savoir : « que la commune n'a pas le droit de délibérer pour s'opposer à la pose des compteurs Linky. C'est une loi transposée d'une directive européenne. »

Une discussion s'engage à ce sujet et Mme le Maire propose dans un premier temps d'informer la population de la possibilité <u>d'accepter ou pas</u> la pose de ce compteur LINKY.

Dans un second temps, cette question sera débattue en commission municipale et représentée au prochain conseil municipal.

### 7°) Ecoulement des eaux pluviales du plateau de la Serre

Mr BERROCAL fait remarquer son inquiétude suite aux travaux réalisés pour évacuer les eaux pluviales du plateau de la Serre, le bassin de rétention du lotissement de l'Horte n'étant pas prévu pour récupérer une telle quantité d'eau en cas de fortes pluies. Mme le Maire répond que les canalisations posées sont suffisamment importantes pour canaliser les eaux pluviales et qu'elle a dû répondre à une attente de la population qui subissait des dégâts importants à chaque pluie depuis plusieurs années. Le travail a été réalisé en régie sur avis du technicien de la CCRLCM et tenant compte d'une étude réalisée en 2011 par Azur Environnement.

#### 8°) Présence Verte

- 9°) Mme BARO expose également qu'une exposition itinérante sur les espèces protégés peut être présentée à Fabrezan sur demande de la Mairie.
  - L'opération « Brioches » aura lieu cette année entre le 19 et le 25 Mars.
- 10°) Mme BALLESTER informe l'assemblée que la commission des associations se réunira prochainement pour étudier les demandes de subventions.
- 11°) Mr BOUAMRIOU rend compte que le Conseil Municipal des Jeunes s'est réuni le 16 Février en présence des élus de la commune.
- Il informe également que la cuisine centrale de Lézignan-Corbières va être agrandie et réaménagée. Un appel d'offres va prochainement être lancé pour définir le prestataire en charge de réaliser les repas distribués aux collectivités.
- 12°) Mr BLANQUER expose le suivi des travaux en cours, notamment la sécurisation des entrées de village route de Lagrasse, une partie du revêtement sera réalisée par le département en Maire. Quant aux travaux de renouvellement d'eau potable au croisement de Fontcouverte, ils seront terminés mi-Mars.

### Intervention de l'association « le Donjon », représentée par Carole BLOCH et Florence BORIES :

L'association a remis aux conseillers municipaux une présentation des actions et projets pour la restauration de la Tour. Elle sollicite la Mairie pour choisir un architecte afin de réaliser une étude de faisabilité en complément de l'état de lieux réalisé par Mr Bernard COMBES. Le conseil municipal émet un avis favorable et lancera un appel d'offres auprès de trois architectes, mais auparavant la commission Patrimoine se réunira pour statuer sur la destination finale du Donjon.

#### Intervention de Mme Jacqueline ROUGER, porteur de projets de la Commission Extra-Municipale:

\_\_\_\_

L'an deux mille dix-huit et le vingt-huit février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FABREZAN, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances en Mairie de Fabrezan, sous la présidence de Madame Isabelle GÉA, Maire.

<u>Présents</u>: MM GÉA Isabelle, BALLESTER Martine, BLANQUER André, BARO Claudie, BOUAMRIOU Fabien, JAUNEAU Michelle, PLOQUIN Nadine, SOLER Brigitte, RAUX Laurent, BERROCAL Frédéric, SUDRE Danielle, CARILLO Alain.

<u>Absent excusé</u>: VAREILLES Fabrice qui a donné procuration à BALLESTER Martine et LABEIRIE Michel qui a donné procuration à BERROCAL Frédéric.

Mme Martine BALLESTER a été nommée secrétaire de séance

Après lecture du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal adopté à l'unanimité, Madame la Présidente propose l'ordre du jour suivant :

#### **VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS**

A douze voix pour et deux abstentions et Mrs BERROCAL et LABEIRIE, le conseil municipal a voté les résultats 2017 suivants :

- Budget général : Excédent de fonctionnement + 112 554.69€

• Excédent d'investissement + 160 852.14€

- <u>Budget eau et assainissement</u> : Excédent de fonctionnement + 10 085,35€

Excédent d'investissement + 55 351,94€

### AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 : BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, à douze voix pour et deux abstentions et Mrs BERROCAL et LABEIRIE :

Décide d'affecter le résultat de gestion comme suit :

Virement à la section d'investissement c/1068 : + 50 000€

Report à nouveau créditeur c/002 : + 62 554.69 Report à nouveau créditeur c/001 : + 160 852.14

## <u>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 : BUDGET ANNEXE « EAU ET ASSAINISSEMENT »</u>

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017; à douze voix pour et deux abstentions et Mrs BERROCAL et LABEIRIE

Décide d'affecter le résultat de gestion comme suit :

Report à nouveau solde créditeur c/002 : + 10 085,35

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2017, Considérant que les opérations comptables ont été régulièrement justifiées,

#### Le Conseil Municipal, à douze voix pour et deux abstentions et Mrs BERROCAL et LABEIRIE :

- Déclare que le compte de gestion du Budget Général dressé pour l'exercice 2017 par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part

# <u>Approbation du Compte de Gestion 2017 du Budget annexe « Eau et Assainissement »</u> dressé par le Trésorier Municipal

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2017, Considérant que les opérations comptables ont été régulièrement justifiées,

#### Le Conseil Municipal à douze voix pour et deux abstentions et Mrs BERROCAL et LABEIRIE:

- Déclare que le compte de gestion du Budget annexe « Eau et Assainissement » dressé pour l'exercice 2017 par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part

# <u>DEMANDE DE FINANCEMENT A MOYEN TERME AUPRES DU CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC :</u>

Madame le Maire expose au Conseil qu'il serait nécessaire de réaliser un emprunt à MOYEN TERME d'un montant de cent trente mille €uros destiné à financer les travaux de sécurisation des entrées de village d'un coût total de deux cent vingt-deux mille cinq cent €uros.

Après étude, le Conseil

DECIDE à l'unanimité de contracter cet emprunt auprès du CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC, aux conditions énoncées ci-dessus.

#### **CONVENTION « CONSEIL ET ASSISTANCE AU RECRUTEMENT CDG 11 »**

Le Maire propose à l'assemblée :

De signer la convention proposée par le CDG 11 dans le cadre du recrutement d'un adjoint administratif prévu pour le 1<sup>er</sup> Avril 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

#### DECIDE à l'unanimité :

- d'autoriser Madame Le Maire, à signer la convention « Mission de Conseil et Assistance au recrutement» avec le CDG11 pour le recrutement désigné ci-dessus.

# CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CABINET MEDICAL MUNICIPAL A UNE PSYCHOMOTRICIENNE

Madame le Maire propose à l'assemblée la mise à disposition d'une salle de consultation du cabinet médical municipal à une psychomotricienne.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE son accord pour mettre une salle de consultation du cabinet médical municipal à disposition d'une psychomotricienne.

Le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3-1, de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée et pour tous les cadres d'emplois.

DECIDE que la rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera sur la base du 1er échelon du premier grade du cadre d'emplois des fonctionnaires remplacés.

# Convention de mise à disposition d'un service d'instruction des autorisations d'urbanisme avec la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois

**VU** la délibération de la CCRLCM du 26 janvier 2018 reconduisant le dispositif de mutualisation d'un service urbanisme pour la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;

**Considérant** que les services de l'Etat n'assurent plus l'étude technique des demandes d'autorisation d'urbanisme pour la commune de Fabrezan ;

**Considérant** la proposition de la CCRLCM concernant le renouvellement de l'organisation mise en œuvre au niveau intercommunal pour répondre aux besoins des communes dans ce domaine ;

Considérant que les communes souhaitant bénéficier de ce nouveau dispositif d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, via la mise à disposition onéreuse du service instructeur mutualisé, devront délibérer afin de valider la convention avec la CCRLCM fixant le champ d'intervention de la mission confiée, le coût d'instruction des actes et les responsabilités respectives des parties ;

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé, Après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le modèle de convention de mise à disposition d'un service d'instruction des autorisations d'urbanisme avec la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois, telle que jointe en annexe.

### **QUESTIONS DIVERSES:**

#### 1°) Résultat de consultation pour maîtrise d'œuvre :

Mme le Maire informe l'assemblée que suite à la consultation réalisée par l'ATD pour la maîrise d'œuvre de la sécurisation des entrées de village (traverse de Villerouge et croisement de Fontcouverte), le bureau d'études INDIS a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse. Sa proposition est retenue pour un montant de 9179.08€ TTC, soit 5.99% du montant prévisionnel des travaux.

#### 2°) Révision du PLU

Mme le Maire expose qu'elle reçoit de nouveau des plaintes des riverains de la salle des fêtes. Elle rappelle qu'une demande de subvention a été déposée pour réaliser un affaiblissement acoustique de la salle mais que les travaux ne seront réalisés qu'à condition d'obtenir des subventions.

Elle propose également d'étudier la possibilité de réserver un emplacement dans le futur PLU pour construire une salle excentrée du village.

#### 4°) Bilan des interventions du policier intercommunal :

Après avoir remis un exemplaire du bilan des interventions réalisées par le policier intercommunal sur la commune de Fabrezan en 2018, plusieurs conseillers font remarquer qu'il n'était pas nécessaire de lui fournir une arme.

Mme le Maire répond que l'ensemble des Maires concernés ont été favorables à la demande de port d'arme du policier.

#### 5°) Ancienne épicerie « l'Abeille » :

Mme le Maire rappelle à l'assemblée l'acquisition de cet immeuble situé en face de l'église dans le but de le démolir et de réaliser un parvis. Après réflexion, elle propose à l'assemblée de le conserver afin d'y réaliser une salle d'exposition. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité à la conservation de ce bâtiment. Ce sujet sera abordé en commission urbanisme.

### 6°) Compteurs LINKY

Mr BERROCAL soulève le questionnement et les inquiétudes d'une partie de la population concernant les compteurs LINKY qui seront prochainement installés dans toutes les communes et demande au conseil municipal de se positionner.

Mme le Maire donne la position du Président du SYADEN, à savoir : « que la commune n'a pas le droit de délibérer pour s'opposer à la pose des compteurs Linky. C'est une loi transposée d'une directive européenne. »

Une discussion s'engage à ce sujet et Mme le Maire propose dans un premier temps d'informer la population de la possibilité <u>d'accepter ou pas</u> la pose de ce compteur LINKY.

Dans un second temps, cette question sera débattue en commission municipale et représentée au prochain conseil municipal.

### 7°) Ecoulement des eaux pluviales du plateau de la Serre

Mr BERROCAL fait remarquer son inquiétude suite aux travaux réalisés pour évacuer les eaux pluviales du plateau de la Serre, le bassin de rétention du lotissement de l'Horte n'étant pas prévu pour récupérer une telle quantité d'eau en cas de fortes pluies. Mme le Maire répond que les canalisations posées sont suffisamment importantes pour canaliser les eaux pluviales et qu'elle a dû répondre à une attente de la population qui subissait des dégâts importants à chaque pluie depuis plusieurs années. Le travail a été réalisé en régie sur avis du technicien de la CCRLCM et tenant compte d'une étude réalisée en 2011 par Azur Environnement.

#### 8°) Présence Verte

- 9°) Mme BARO expose également qu'une exposition itinérante sur les espèces protégés peut être présentée à Fabrezan sur demande de la Mairie.
  - L'opération « Brioches » aura lieu cette année entre le 19 et le 25 Mars.
- 10°) Mme BALLESTER informe l'assemblée que la commission des associations se réunira prochainement pour étudier les demandes de subventions.
- 11°) Mr BOUAMRIOU rend compte que le Conseil Municipal des Jeunes s'est réuni le 16 Février en présence des élus de la commune.
- Il informe également que la cuisine centrale de Lézignan-Corbières va être agrandie et réaménagée. Un appel d'offres va prochainement être lancé pour définir le prestataire en charge de réaliser les repas distribués aux collectivités.
- 12°) Mr BLANQUER expose le suivi des travaux en cours, notamment la sécurisation des entrées de village route de Lagrasse, une partie du revêtement sera réalisée par le département en Maire. Quant aux travaux de renouvellement d'eau potable au croisement de Fontcouverte, ils seront terminés mi-Mars.

### Intervention de l'association « le Donjon », représentée par Carole BLOCH et Florence BORIES :

L'association a remis aux conseillers municipaux une présentation des actions et projets pour la restauration de la Tour. Elle sollicite la Mairie pour choisir un architecte afin de réaliser une étude de faisabilité en complément de l'état de lieux réalisé par Mr Bernard COMBES. Le conseil municipal émet un avis favorable et lancera un appel d'offres auprès de trois architectes, mais auparavant la commission Patrimoine se réunira pour statuer sur la destination finale du Donjon.

#### Intervention de Mme Jacqueline ROUGER, porteur de projets de la Commission Extra-Municipale: